



Conseil de Granville Island Profil des membres

Mandat

En s'appuyant sur les réussites du passé, Granville Island s'efforce de demeurer une destination touristique et récréative dynamique pour les générations futures.

Le Conseil est créé pour renforcer l'autorité, la capacité et les compétences locales de Granville Island, et pour assurer le succès et la concrétisation de sa vision et de sa stratégie.

Le Conseil est composé de résidents locaux (de Metro Vancouver) qui comprennent les enjeux de Granville Island et s'en enthousiasment. Ils possèdent à la fois de l'expérience, des perspectives et des compétences pertinentes, et qui reflètent la culture et l'énergie de l'île et de la collectivité qu'elle dessert.

Les membres apporteront divers points de vue, qui insuffleront créativité et innovation dans la réalisation de la vision de Granville Island d'être l'espace public le plus inspirant au monde.

Le Conseil aura des responsabilités et un pouvoir de décision accrus comparativement aux pouvoirs limités qui lui étaient conférés dans le cadre de la fiducie GI Trust, qui a été dissoute en novembre 2018.

Rôles et responsabilités

Les membres du Conseil ont la responsabilité de superviser la gouvernance et les pratiques de Granville Island. Le Conseil fournira une orientation dans la gestion et les activités de l'île et examinera, recommandera et mettra en œuvre des plans de renouvellement dans l'immédiat et à long terme.

Le Conseil fournira une rétroaction, des conseils et des recommandations quant à l'élaboration de la vision, de la mission et de la stratégie de Granville Island.

Le Conseil exercera une gérance appropriée de Granville Island. Pour ce faire, il élaborera une stratégie, gèrera les risques et supervisera le rendement organisationnel.

Granville Island et l'orientation stratégique : *Granville Island 2040*

Granville Island est une destination culturelle, récréative et commerciale pour les résidents de Vancouver qui apprécient ses services et aménagements au quotidien. L'île est également devenue l'une des destinations les plus courues à Vancouver.



L'Île comprend 15,2 ha de terrain et 2,1 ha de zone de marée, et constitue un important bien foncier public à proximité du centre-ville de Vancouver. Sa superficie locative d'environ 700 000 pi² accueille plus de 275 commerces qui fournissent plus de 2 000 emplois à temps plein et génèrent une activité économique d'environ 262 millions de dollars (chiffres de 2016), des ventes de près de 262 millions de dollars et des recettes fiscales de 37,5 millions de dollars (2016).

Pour obtenir de plus amples informations sur Granville Island, consultez www.granvilleisland.com.

Depuis l'investissement initial dans le réaménagement de Granville Island par le gouvernement fédéral, dans les années 1970, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) la gère comme une opération autofinancée sans frais pour les contribuables canadiens. L'activité économique y est stable, mais n'augmente plus. Cette situation présente des risques à long terme pour la durabilité économique de l'Île (source : *Granville Island 2040 : Faire le pont entre le passé et l'avenir*).

L'Île est devenue l'un des quartiers les plus visités et appréciés de la ville depuis son réaménagement, dans les années 1970. Parallèlement, la ville a subi d'importantes transformations sur le plan physique, économique et culturel. Pour aider Granville Island à s'adapter et pour contribuer à son succès dans ce contexte de changement urbain, SCHL-Granville Island a renouvelé sa vision et sa stratégie afin de donner une orientation à la planification et au processus décisionnel dans l'Île.

Publié en 2017, le rapport *Granville Island 2040 : Faire le pont entre le passé et l'avenir* (lien : <https://granvilleisland2040.ca>) est issu d'une vaste consultation menée auprès de la collectivité et de la contribution d'une équipe d'experts techniques. Il précise un certain nombre de défis auxquels Granville Island est confronté; il souligne les possibilités de renouvellement et définit une vision pour les 25 prochaines années.

Un rôle important du Conseil consistera à superviser l'exécution de la stratégie de Granville Island 2040, à suivre ses progrès et à trouver de nouvelles initiatives qui contribueront à relever de nouveaux défis et à saisir des occasions.

Composition du Conseil

Deux membres seront nommés par la SCHL et cinq autres membres de la communauté locale, dont un nommé par la ville de Vancouver.

Aptitudes, connaissances et expériences particulières des membres du Conseil

Les membres du Conseil apporteront une solide combinaison de compétences, de connaissances et d'expériences dans les domaines suivants :



Granville Island

Relations communautaires	Expérience dans l'établissement de relations avec diverses collectivités
Arts et culture	Leadership confirmé dans le secteur des arts et de la culture; vaste connaissance de la communauté locale des arts et de la culture (art visuel, littéraire, arts de la scène et secteur créatif)
Relations avec les gouvernements	Expérience considérable au sein du gouvernement (politique et bureaucratique) dans un poste de niveau supérieur ou en tant que cadre supérieur ou expert-conseil, et bonne compréhension du fonctionnement du gouvernement et des politiques publiques; expérience dans l'élaboration et l'application d'une approche stratégique dans les relations gouvernementales à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale.
Haute direction	Esprit d'entreprise confirmé par une expérience réussie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision stratégique globale; expérience dans la planification stratégique à long terme, notamment élaborer, exécuter et surveiller des plans stratégiques; expérience dans la direction d'un programme ambitieux de croissance et la gestion de plusieurs projets de grande envergure.
Finances	Expérience pratique dans la gestion de tous les aspects des ententes de financement, la surveillance de l'information financière, la budgétisation et la gestion du rendement financier; accréditation financière (CPA ou CFA, par exemple).
Aménagement immobilier	Vaste expérience dans l'identification, le financement et la gestion d'aménagements complexes de grande envergure à un niveau supérieur; expérience connexe dans le cadre d'un modèle souhaité de partenariat public-privé; vaste expérience dans l'élaboration de stratégies de location à long terme.
Gestion des risques	Expérience et expertise dans un rôle de leader ou dans la prestation de conseil professionnel relativement à la gestion des risques, notamment dans l'établissement de processus en matière de tolérance du risque et gestion des risques.

Expériences, compétences et attributs collectifs de base des membres du Conseil

Créativité	Apporte des idées originales et novatrices; pense différemment.
Réflexion prospective	Apporte une vision tournée vers l'avenir dans les discussions et les prises de décision.
Ouverture	Encourage les autres points de vue et fait preuve de réceptivité; est enclin à changer sa façon de penser.
Leadership fort	Points de vue axés sur l'expérience et conscience des facteurs déclencheurs de réactions émotives.
Réflexion stratégique	Génère et applique des perspectives d'affaires uniques aux défis à relever et aux occasions à saisir.
Communication	Exprime ses pensées et idées clairement et avec respect à l'égard des points de vue des autres personnes; écoute activement.
Influenceur	A de la crédibilité et de l'influence auprès des membres du Conseil, de la direction et des parties prenantes.
Sens des affaires	Jugement sage en affaires et vaste expérience des affaires.



Granville Island

Indépendance d'esprit	Exprime ses opinions librement et avec honnêteté sur toutes les problématiques; enclin à remettre en question le statu quo.
Participation active	Se présente aux réunions préparé, écoute et s'exprime.
Esprit d'équipe	S'engage à assumer pleinement son rôle au sein du Conseil; s'efforce de résoudre les problèmes et fait preuve de souplesse pour arriver à des solutions.
Passion	Se passionne pour Granville Island, son histoire, son rôle dans la collectivité et sa viabilité future.
Disponibilité	Disponible pour consacrer du temps au Conseil; n'est pas surchargé par d'autres responsabilités.

Critères relatifs à la diversité à considérer pour les membres du Conseil

Sexe	S'efforcer de maintenir une représentation équilibrée des sexes.
Premières Nations	Représentation de personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations.

Qualifications

Chaque membre du Conseil devra souscrire inconditionnellement aux objectifs du Conseil et les soutenir. Lorsqu'il exercera les pouvoirs et les fonctions de membre du Conseil, il agira dans le respect du mandat du Conseil.

Voici les critères pour être admissible aux fonctions de membre du Conseil :

- avoir au moins 18 ans;
- ne pas avoir été déclaré incapable de gérer ses propres affaires par un tribunal;
- ne pas être un failli non libéré.

Les membres du Conseil devront obéir au Code de conduite des membres du Conseil, et devront remplir la déclaration de conflits d'intérêt tous les ans.

Responsabilité éthique

Le fiduciaire doit démontrer un comportement éthique et responsable, par voie de références, de l'acquittement de devoirs civiques ou de charges passées comme élu.

Conditions de travail

Le Conseil se réunira jusqu'à six fois par an et pourrait se réunir plus fréquemment selon ce qui pourrait être convenu par la majorité des membres du Conseil, ou ce qui pourrait être déterminé par le président



du Conseil à l'occasion, à condition que de telles réunions soient prévues dans le budget de fonctionnement du Conseil pour l'année visée.

Le quorum du Conseil est la majorité des membres.

Les questions soulevées lors d'une réunion du Conseil seront réglées par la majorité des voix des membres du Conseil présents, et en cas d'égalité des voix, le président de la réunion devra s'abstenir de voter la deuxième fois, et la résolution ne sera pas adoptée.

Les membres du Conseil seront rémunérés sur une base quotidienne, selon des montants fixés par la SCHL à l'occasion à l'approbation du budget de fonctionnement du Conseil.

Le Conseil remboursera ses membres pour des dépenses raisonnables nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du Conseil, à condition que de telles dépenses soient envisagées dans le budget de fonctionnement du Conseil pour l'année visée ou, sinon, sont approuvées à l'avance par la SCHL.

Le Conseil peut constituer des comités permanents ou spéciaux selon qu'il les juge appropriés pour l'exécution de ses rôles et de ses responsabilités, conformément au plan opérationnel de Granville Island pour l'année visée.

Mandat

Les membres du Conseil peuvent seulement être nommés pour une période ne pouvant dépasser quatre ans. Pour déterminer la durée de ces mandats, le ministre, la SCHL et la Ville de Vancouver, le cas échéant, veilleront à ce que pas plus de la moitié des mandats des membres du Conseil expirent dans une année donnée, sous réserve que, si un membre successeur n'est pas nommé à l'échéance du mandat d'un membre du Conseil, et si le consentement est donné, ledit membre continuera d'occuper ses fonctions jusqu'à l'élection de son successeur.
